



Serrières-en-Chautagne
SERR02

Certifié conforme par M le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 21/06/2022 approuvant le PLUI de la Communauté de Communes de Chautagne

Le Président
Renaud Beretti

ÉCHELLE 1:1 500

PROCÉDURES		
ÉLABORATION	MODIFICATIONS / REVISIONS	DATE
Arrêté le 25/02/2020		
Approuvé le 21/06/2022		

CONCEPTION ET DESSIN
SPROU
44 rue Charles Moreau
13000 L'ARLES
Tél : 04 79 69 39 51
www.sprou.fr

FOND CADASTRAL
Origine Cadastre
Droits de l'État
réservés
janvier 2022

Zonage

- Zonage
- Zone humide à protéger
- Zone humide RAMSAR à protéger
- Zone NATURA2000
- Zone ZNIEFF type I
- Site inscrit
- Corridor biologique
- Secteur de vigne à protéger

Prescriptions au titre de l'article L151-34 1°

- Inconstructibilité (galeries souterraines)
- Périmètre de protection immédiat de captage d'eau potable
- Périmètre de protection rapproché de captage d'eau potable
- Périmètre de protection éloigné de captage d'eau potable
- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (nuisances sonores voie ferrée)
- Périmètre de 500 m de protection des monuments historiques
- Zone d'exploitation des ressources du sol et du sous-sol R151-53 4°
- Bâtiment agricole
- ViaRhona : itinéraire doux à aménager au titre de l'article R151-38

Cadastré

- Parcelles
- Bât dur
- Bât léger
- Lac et rivière

